

*Office de conservation des côtes canadiennes*

Comme le bill le stipule, il convient que l'organisme chargé de la conservation fasse passer sous son administration les terres des régions côtières qui appartiennent à la Couronne. Je le répète, l'organisme pourrait conclure des ententes avec les municipalités, après avoir obtenu le consentement des provinces, et pour veiller à ce qu'elles adoptent les règlements et décrets nécessaires en vue d'assurer la protection et de préserver la beauté de l'environnement, comme nous le désirons tous.

Si nous n'avons pas l'appui de la population locale dans cette entreprise, le projet ne réussira pas. Tous ceux d'entre nous qui sont allés sur les côtes canadiennes, et peut-être davantage sur les côtes américaines, auront remarqué ce qui peut arriver en l'absence totale de planification et de respect de la beauté originale des côtes. Alors, l'avidité des hommes l'emporte. Des entrepreneurs privés et d'autres groupes définissent le genre de paysages que connaîtront les générations futures, et c'est là une perspective peu attirante. Voilà à quelle situation font face la plupart des Américains vivant le long de la côte est, et je suppose le long de la côte ouest également, bien que je n'y sois jamais allé. Je ne voudrais pas que la même chose se produise au Canada.

Nous avons encore d'immenses étendues de côtes qui sont relativement vierges. Nous avons des milliers de milles de côtes qui ont conservé leur beauté, et ce bill vise à prévoir une façon de prévenir le gâchis de ce qui constitue undubitablement l'un de nos plus importants patrimoines.

● (1610)

J'espère qu'après avoir jeté un premier coup d'oeil sur le projet de loi, personne n'a l'impression qu'il a pour objet de réserver certains endroits aux touristes du Centre du Canada au détriment des personnes qui habitent la côte. Au contraire, il vise à empêcher que les régions côtières ne tombent aux mains de spéculateurs avides du Centre du Canada, des États-Unis et, parfois, d'ailleurs, au détriment premièrement des habitants de l'endroit et, à longue échéance, de tous les Canadiens qui apprécient la beauté de nos paysages.

Si les plages elles-mêmes peuvent être, sont et seront toujours ouvertes au public, je pense que nous devons nous intéresser à la région située immédiatement derrière les plages, parce qu'elle est menacée maintenant dans bien des parties du Canada par le même genre de constructions sans planification ni coordination qui déparent le paysage aux abords de presque toutes les villes d'Amérique du nord.

Qu'il s'agisse d'un édifice commercial mal situé ou mal conçu, d'une remorque de troisième main ou d'un autobus scolaire converti temporairement en une habitation saisonnière ou permanente, en certains cas, d'un attrayant chalet, il arrive, que tout cela contribue à gâter notre région côtière si nous n'exerçons pas un meilleur contrôle que celui que nous avons exercé jusqu'à ce jour.

J'ai dit tantôt que je prévois le cas où nous paierons les gens pour qu'ils laissent leur terre sous sa forme actuelle ou originelle. Nous indemniserions les agriculteurs et les pêcheurs de telle sorte qu'ils trouveraient fort avantageux d'accepter de conserver tels quels les terrains qui leur permettent de gagner leur vie actuellement. C'est très bien de dire que nous ne devrions empêcher personne de s'enrichir en vendant son terrain à quelqu'un qui veut construire des chalets. Les particuliers ont et continueront d'avoir le droit de vendre leur terrain à cette fin, mais je pense que, lorsque l'endroit est d'une beauté particulière, nous devrions être disposés à dépenser l'argent nécessaire pour

que les propriétaires trouvent plus avantageux de conserver ces endroits pour les générations futures que de les vendre à des particuliers qui, évidemment, bénéficieraient de magnifiques endroits où construire des chalets.

Si l'on permet la même chose dans toutes les belles régions du Canada, il ne restera bientôt plus rien à admirer. Malheureusement, bon nombre des régions les plus pittoresques sont déjà tellement endommagées qu'il coûterait très cher de revenir en arrière et de les remettre dans l'état où elles étaient il y a dix ou quinze ans avant que le déplacement vers nos régions côtières ne commence vraiment. Je suis heureux de voir l'attitude que la plupart des Canadiens ont maintenant à l'égard de la préservation de notre patrimoine.

Le public en général admire beaucoup les anciens meubles canadiens et le travail des artisans des xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles, surtout en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario. Nos musées et nos sociétés historiques favorisent cette tendance, tout comme les sociétés historiques contribuent à la préservation de nos vieux bâtiments. À l'exception de quelques secteurs au centre de Montréal, de Québec et maintenant d'Ottawa et de quelques autres endroits comme Kingston, nos gouvernements n'ont malheureusement pas encouragé la préservation de notre patrimoine architectural même si cette architecture a mis bien des générations à évoluer et qu'elle a exigé beaucoup d'efforts intellectuels.

Il suffit de vivre quelque temps dans une vieille maison d'autrefois pour constater que les vieilles demeures sont beaucoup mieux conçues qu'aucune de nos maisons modernes. Bien que nous ayons dépensé beaucoup d'argent pour préserver l'architecture du centre de nos villes, nous avons négligé les anciennes maisons qu'on trouve dans bien des régions côtières et qui sont très caractéristiques de ces régions et presque uniques au monde à cause de la façon dont elles combinent certains détails d'architecture et les matériaux dont on disposait à l'époque.

Certaines combinaisons de détails d'architecture et de matériaux se trouvent uniquement sur la côte est du Canada et aux États-Unis. Nous n'avons presque rien fait pour favoriser la préservation de ces maisons. Nous devrions maintenant y voir. Cela ne nous coûterait pas plus cher que ce que nous faisons ailleurs. Ces maisons se fondraient dans le paysage. Pourtant, nous n'avons rien fait dans ce domaine.

Le gouvernement devrait envisager d'accorder un taux d'intérêt spécial à ceux qui veulent construire des maisons dans le style traditionnel de certaines régions du Québec, par exemple, ou de la côte de la Nouvelle-Écosse. Cela n'entraînerait pas beaucoup de dépenses pour les contribuables et préserverait à l'intention des générations futures des paysages uniques au Canada. Il semble, madame l'Orateur, qu'on voit le même genre de construction, le même genre de maisons partout au Canada, de Montréal à Vancouver. Pourquoi alors ne pas favoriser un peu la préservation de ces choses que nous avons en commun?

Le bill prévoit la collaboration avec la Société centrale d'hypothèques et de logement et Héritage Canada pour l'élaboration de programmes visant à encourager l'utilisation de ce style architectural et de ces matériaux uniques en leur genre, de même que des couleurs traditionnelles qu'on retrouve sur les côtes. Cela n'empêcherait aucunement les nouvelles réalisations dans le domaine de l'architecture qui, parce qu'on y a réfléchi longuement, ne dépareraient pas le paysage de nos côtes.